



PROJET EUROPÉEN
DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE
À L'HORIZON 2030

Étude réalisée par Protourisme



Supervisée par
Patricia Chagnon député européen



**IDENTITÉ
ET DÉMOCRATIE**
FONDATION



**IDENTITÉ
ET DÉMOCRATIE
FONDATION**

Étude publiée par la **Identité et Démocratie Fondation**
IDENTITÉ ET DÉMOCRATIE FONDATION - ID FONDATION
75 boulevard Haussmann - 75008 - France
Numero de SIRET : 823 400 239 00021
office@id-fondation.eu - www.id-fondation.eu

Directeur : Raphaël Audouard

Publié en 2024

Crédit photo : Wikipedia, Rawpixel, Pixabay, Freepix, Pxhere, Pexels, DR.



PROJET EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE À L'HORIZON 2030



SOMMAIRE

Préface page 4

Étude réalisée par



Préambule page 6

Impact de la pandémie
de COVID-19 sur le secteur
du tourisme de l'UE page 7

La reprise du
tourisme international. page 11

Les mesures d'urgence
prises par les États et
par l'Union européenne page 14

Audit de la Cour
des Comptes européenne ... page 16

Constat et observations
de la Cour des
Comptes européenne page 17

Exemples de projets
tourisme aidés par l'UE page 22

Un manque de visibilité
sur l'affectation des fonds
européens en matière
de tourisme page 28

Parcours de transition
pour le tourisme page 30

Quelle stratégie touristique
pour l'Union européenne et
quels moyens dédiés ? page 36

Les tendances du tourisme
en 2024 page 37

Les chantiers prioritaires
pour rendre plus efficace
la politique touristique
de l'Union européenne page 39

« FAISONS DU TOURISME DE L'ÉCONOMIE LOCALE »

PRÉFACE

Le tourisme conduit vers la découverte des richesses de nos paysages incroyables, vers l'histoire incomparable de nos pays, vers notre art de vivre tellement admiré, mais aussi nous renvoie à nos songes, à nos rêves, à notre imaginaire national.

Q uoi de plus merveilleux que de faire partager tout cela, aux nôtres, mais aussi à tous ceux qui sont curieux des autres, des joies et des beautés du monde ?

Le tourisme en Europe, ce sont des millions d'emplois directs et indirects, des retombées économiques essentielles dans de nombreux secteurs.

Le tourisme permet d'assurer la transmission des métiers d'art, participe à la vitalité des cultures locales.

Le tourisme permet à des producteurs locaux de trouver des marchés, aux restaurateurs d'attirer des clientèles de passage, aux recettes locales de perdurer.

Le tourisme peut être un moteur économique, discret et transversal, une ouverture sur le monde, un amplificateur de la fierté nationale.

Trop souvent considéré comme le fruit du hasard, le développement touristique au 21^{ème} siècle demande bien au contraire une approche stratégique, un engagement de toutes les parties prenantes et des investissements ciblés.

Définir une politique touristique est un exercice complexe. Les pouvoirs publics jouent un rôle pivot en la matière. Prise en compte de la diversité des situations de chaque activité, de chaque région,

UN LEVIER DE RELANCE



Patricia Chagnon

- **Député français au Parlement européen**
- **Ancienne Présidente Office de Tourisme d'Abbeville**
- **Décorée de la Médaille du Tourisme**
- **Membre de la Fondation Identité et Démocratie**

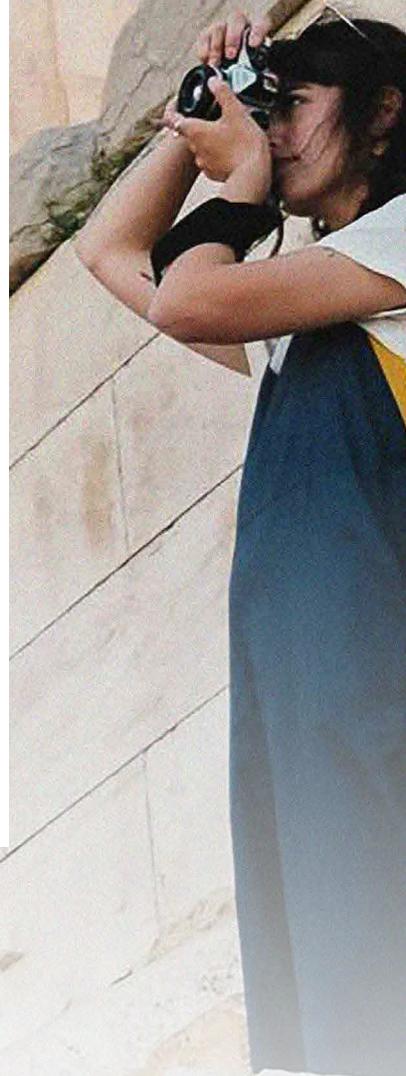
Parce que l'envie de liberté, de convivialité et de détente détermine le choix d'un nombre grandissant d'Européens, nous pouvons faire, chacun à notre façon, du tourisme le moteur de la relance de l'économie locale.

Cette étude réalisée par l'agence PROTOURISME, cherche à vous éclairer sur les politiques publiques, les leviers économiques et les moyens mobilisables pour mettre en place une véritable stratégie touristique. ♦

et presque de chaque entreprise, sensibilisation pour inclure les habitants, garanties et aides aux financements.

Alors que l'activité touristique est une activité quotidienne, la stratégie touristique s'inscrit obligatoirement dans une vision à long terme, une vision qui dépasse les échéances de remboursements de prêts, ou l'appât du gain rapide...

Le tourisme relocalisé peut redonner vie aux petits restaurants et aux cafés au fin fond de nos campagnes qui sont victimes, ces dernières décennies, de fermetures de services publics et de désertification.

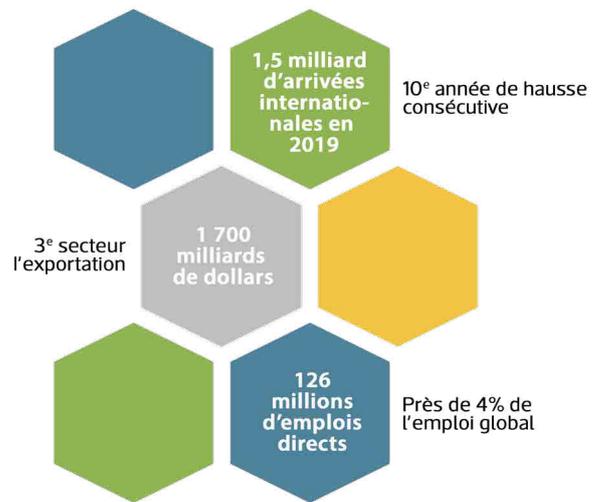


PRÉAMBULE

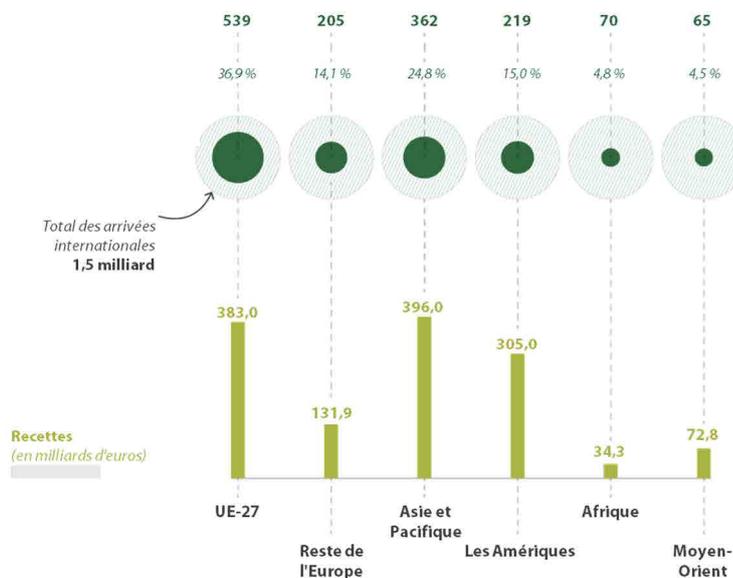
En 65 ans, le nombre de touristes dans le monde a été multiplié par 45 et représentait en 2019 un marché de 1500 milliards de dollars, montant qui a doublé en une décennie.

Dans les années 1950, le nombre de touristes internationaux était de seulement 25 millions, et cinq pays captaient à eux seuls plus de 7 touristes sur 10 (Etats-Unis d'Amérique, Canada, Italie, France et Suisse). En 2019, le tourisme international dans le monde a atteint 1,5 milliard d'arrivées et l'Europe représentait la moitié du marché avec 745 millions d'arrivées. L'Union européenne, région la plus visitée dans le monde, a accueilli près de 540 millions de touristes, soit près de 37% du total mondial.

Les recettes du tourisme international dans l'UE se sont élevées à 383 milliards d'€, soit environ 29% du total des recettes à l'échelle mondiale. Quatre États membres (la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne) se classent dans les dix premiers pays du monde sur le plan des arrivées de touristes internationaux et des recettes touristiques selon l'OMT. A noter que les EU génèrent à eux seuls 214 milliards de recettes du tourisme international. ♦



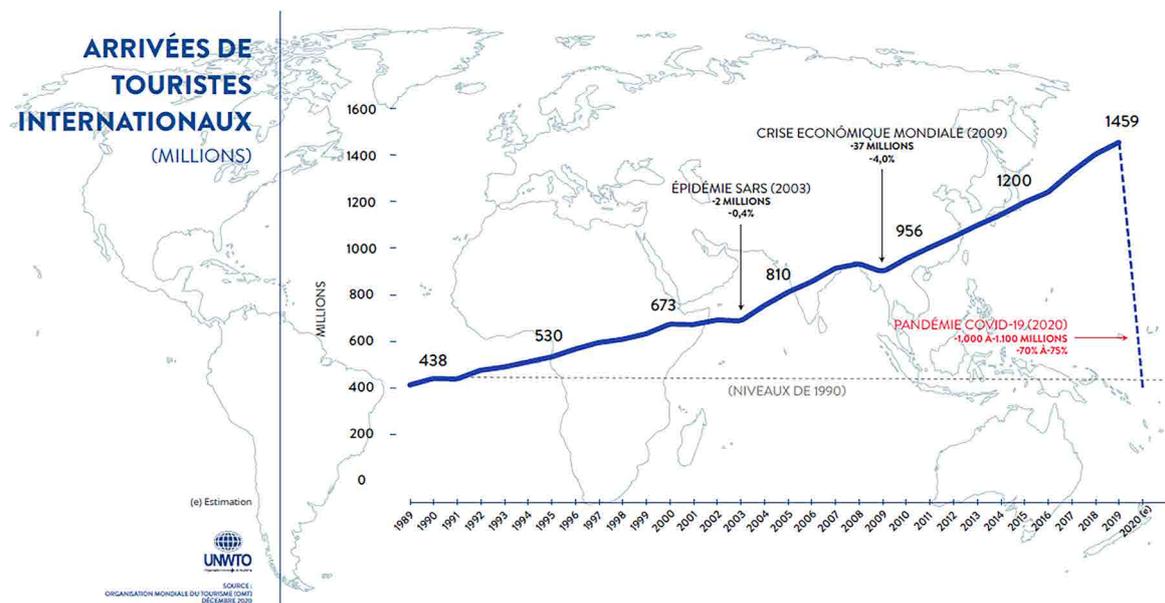
ARRIVÉES INTERNATIONALES (EN MILLIONS) ET PARTS DES ARRIVÉES INTERNATIONALES PAR RÉGION DU MONDE



Source: Cour des comptes européenne, sur la base de données de l'OMT, Faits saillants du tourisme international, édition 2020.

IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE SECTEUR DU TOURISME DE L'UE

ARRIVÉES DE TOURISTES INTERNATIONAUX (MILLIONS)



Un recul historique qui ramène le tourisme mondial 30 ans en arrière.



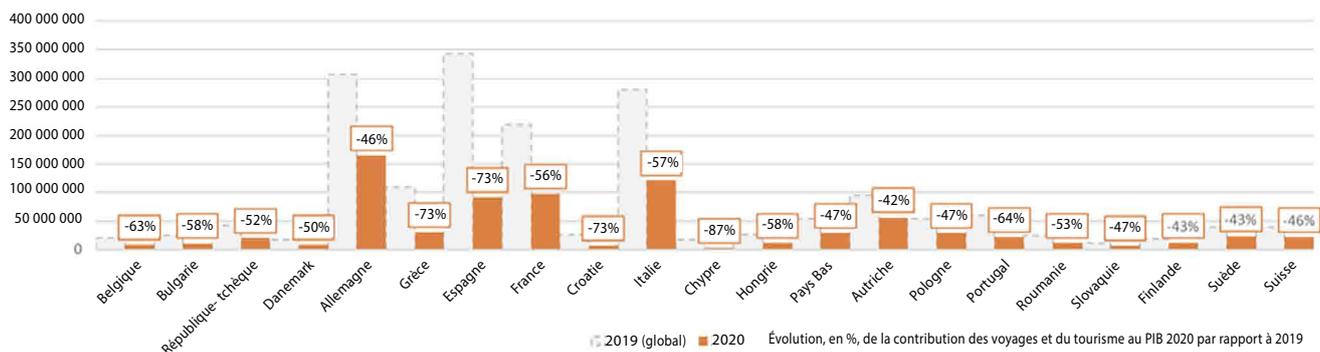
680 millions de touristes internationaux au tournant de l'an 2000, 1 milliard en 2010 et 1,5 milliard en 2019, les projections de l'OMT annonçaient 1,8 milliard à l'horizon 2030.

Le nombre d'arrivées internationales fin 2020 a chuté de près de 1 milliard pour reculer au niveau de 1990 : 450 millions d'arrivées.

À titre de comparaison : la crise sanitaire du SRAS en 2003 avait fait reculer le tourisme mondial de 0,4%, et la crise économique de 2009 de -4%.

Après une chute de 72% des arrivées touristiques dans le monde en 2020 à la suite du COVID, 68% pour l'Europe, la forte reprise de 2022 a permis de retrouver 80% du volume de clientèle pré-COVID grâce à une dynamique portée par l'autoconsommation touristique de l'Europe par les Européens. Les pays les moins dépendants du tourisme international sont ceux qui ont le moins subi la crise COVID-19, à l'instar des pays du nord de l'Europe et à la différence des grandes nations touristiques du sud de l'Europe, dont le socle de clientèles domestiques était insuffisant pour compenser la chute des arrivées internationales. La Grèce, la Croatie, Chypre, l'Espagne ont perdu près des ¾ de leurs nuitées touristiques, le Portugal, la Belgique, l'Italie, la France, la Hongrie... entre 55% et 65% de leurs nuitées hôtelières (source Eurostat).

NUITÉES HÔTELIÈRES : COMPARAISON 2020-2019



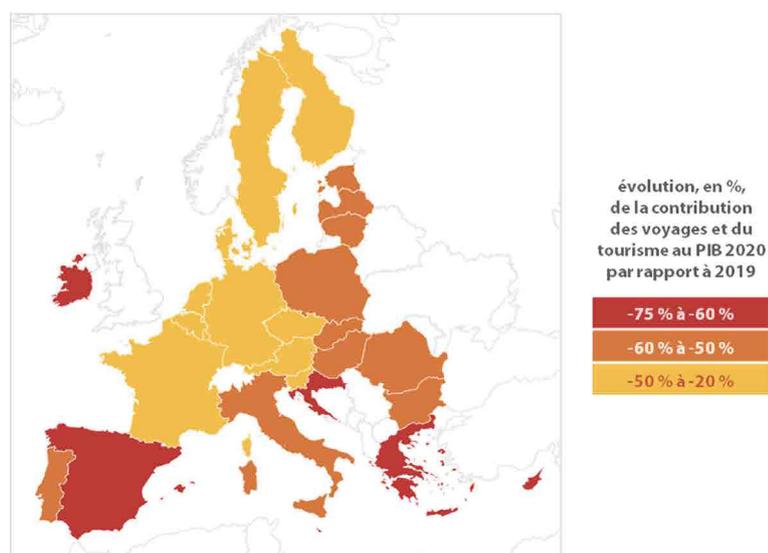
LES ARRIVÉES DE TOURISTES INTERNATIONAUX AU SEIN DE L'UE ONT ÉTÉ DE 67,5 % INFÉRIEURES À CELLES DE LA MÊME PÉRIODE DE 2019. LA BAISSÉ ALLAIT DE 46 % À 84 % SELON L'ÉTAT MEMBRE CONCERNÉ.

L'ensemble des filières tourisme, liées directement ou indirectement au secteur du tourisme et des loisirs, a subi un coup d'arrêt avec la pandémie de COVID-19 qui s'est traduite par une chute de revenu des entreprises et des indépendants opérant dans le secteur du tourisme. Les répercussions indirectes de la baisse de l'activité touristique sont considérables, en raison du caractère transversal de l'activité touristique et de ses liens avec l'écosystème économique et les secteurs en amont et en aval, tels que l'agriculture, les activités de la mer (la pêche, la conchyliculture), la viticulture, les productions de terroir, les transports, les services aux entreprises, les commerces, ...

Selon le Conseil mondial du voyage et du tourisme, au cours des trois premiers trimestres de 2020, les arrivées de touristes internationaux au sein de l'UE ont été de 67,5 % inférieures à celles de la même période de 2019. La baisse allait de 46 % à 84 % selon l'État membre concerné.

L'arrêt des flux touristiques internationaux, les restrictions de déplacements au sein des États ont entraîné une diminution considérable de la contribution du tourisme à l'économie. « En 2020, l'Union Européenne a perdu environ deux millions d'emplois dans le secteur des voyages et du tourisme et la contribution de ce dernier au PIB a diminué de moitié par rapport à 2019 (passant d'environ 10 % à 5 %). Les destinations touristiques traditionnelles comme la Croatie, Chypre, la Grèce, Malte et l'Espagne ont enregistré les baisses les plus importantes (plus de 60 %), au même titre que l'Irlande » selon un rapport de la Cour des comptes européenne.

RÉDUCTION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DES VOYAGES ET DU TOURISME AU PIB DANS CHAQUE ÉTAT MEMBRE, DE 2019 À 2020



Source: Cour des comptes européenne, sur la base de données du Conseil mondial du voyage et du tourisme, Rapport annuel d'impact économique 2021.



“ **UNE PERTE DE REVENUS IMPORTANTE POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR DU TOURISME D’AFFAIRES, NOTAMMENT LES HÔTELS, LES RESTAURANTS, LES CENTRES DE CONGRÈS ET LES AGENCES DE VOYAGES.** ”

Plus les pays ou les espaces géotouristiques au sein de l’Union européenne dépendent d’une clientèle long courrier, plus l’impact de la pandémie a affecté leur économie. Les grandes métropoles européennes ont été les plus impactées car elles ont souffert d’une défiance des clientèles vis-à-vis des lieux à forte fréquentation, d’une chute des clientèles long courrier en tourisme d’agrément et d’un écroulement de la clientèle affaires, tant individuelle que celle liée au MICE (Meetings Incentives Conventions and Events).

La pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur le tourisme d’affaires dans l’Union européenne. Les restrictions de voyage, les fermetures d’entreprises et les changements dans les habitudes de travail ont entraîné une forte baisse des voyages d’affaires.

Selon les données de l’Organisation mondiale du tourisme (OMT), les arrivées de touristes d’affaires dans l’UE-27 ont chuté de 74 % en 2020, par rapport à 2019. Cette baisse a été encore plus importante en 2021, avec une chute de 78 %.

Les principales conséquences de cette baisse ont été les suivantes :

- Une perte de revenus importante pour les entreprises du secteur du tourisme d’affaires, notamment les hôtels, les restaurants, les centres de congrès et les agences de voyages.
- Une perte d’emplois dans le secteur du tourisme d’affaires.
- Une diminution de l’activité économique dans les villes et les régions qui dépendent du tourisme d’affaires, notamment les grandes métropoles européennes (Paris, Berlin, Madrid, Barcelone, Bruxelles, Vienne, ...).

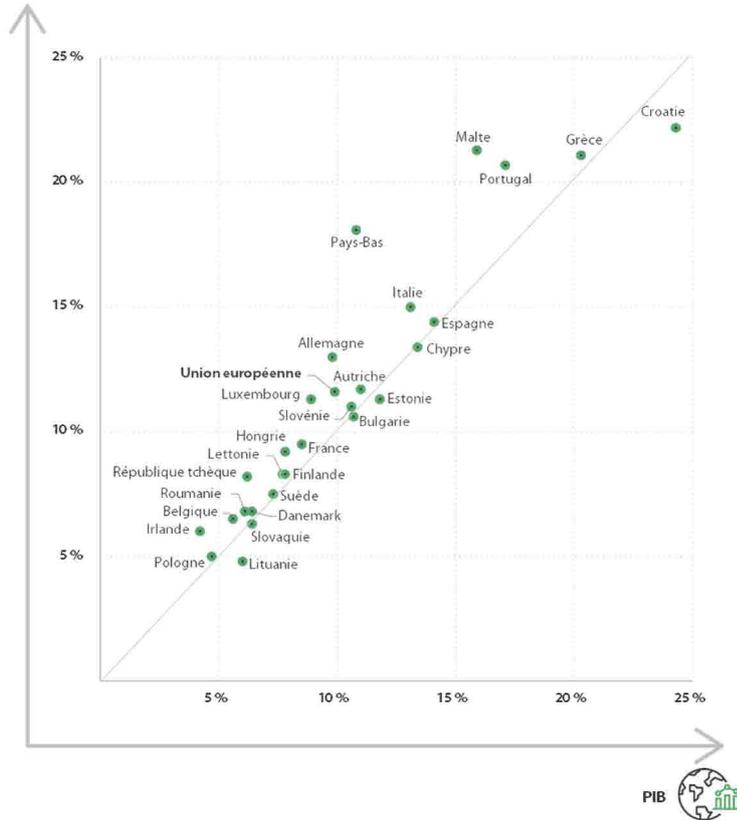
En 2019, selon la Commission européenne la contribution directe et indirecte du secteur du tourisme au PIB de l’UE a été estimée à 9,9% et 11,6% de la population active de l’UE travaille dans le domaine du tourisme, ce qui représente 23,5 millions d’emplois. Plus de 99% des entreprises du secteur touristique de l’UE sont des petites et moyennes entreprises.

L’importance du secteur touristique varie considérablement d’un État membre à l’autre, allant de 4% à 6% du PIB en Irlande, en Pologne, en Belgique et en Lituanie, à plus ou moins 10% en Allemagne, en Slovénie, en Bulgarie pour atteindre 12% à 15% en Italie, à Chypre et en Espagne et plus de 20% en Croatie et en Grèce. ◆

CONTRIBUTION DU TOURISME AU PIB ET À L'EMPLOI EN 2019



EMPLOI



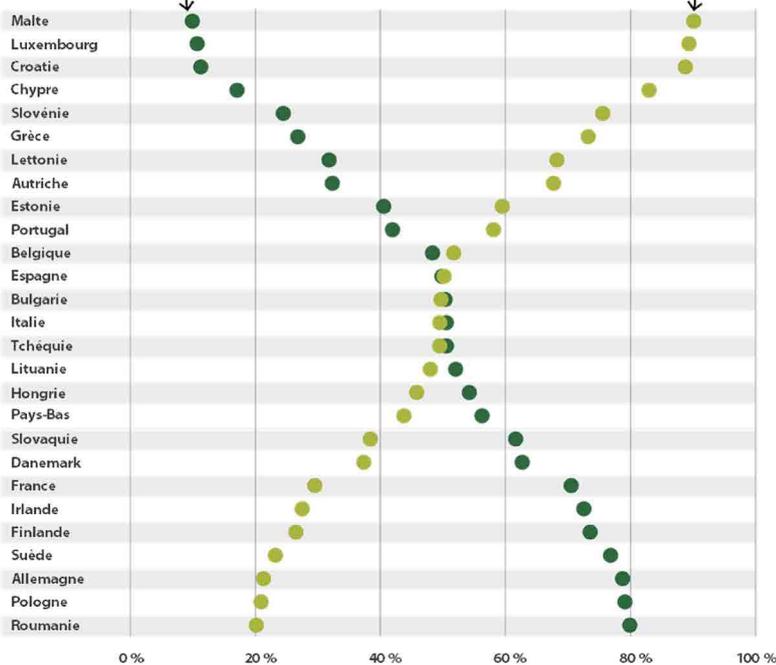
TOURISME NATIONAL ET INTERNATIONAL VENTILÉ PAR ÉTAT MEMBRE POUR 2019



% NATIONAL



% ÉTRANGER



Source: Cour des comptes européenne, sur la base de données d'Eurostat, Arrivées dans des établissements d'hébergement touristique.

LA REPRISE DU TOURISME INTERNATIONAL

LE TOURISME INTERNATIONAL A RETROUVÉ 84% DE SES NIVEAUX D'AVANT LA PANDÉMIE JUSQU'EN JUILLET 2023

Après avoir atteint 80 % au premier trimestre 2023, les arrivées de touristes internationaux ont atteint 85 % des niveaux d'avant la pandémie au deuxième trimestre 2023 et 90 % en juillet 2023, soutenues par une demande cumulée continue.

On estime que 700 millions de touristes ont voyagé à l'étranger entre janvier et juillet 2023, soit environ 43 % de plus qu'au cours des mêmes mois de 2022, mais 16 % de moins qu'en 2019.

Par régions, le Moyen-Orient a enregistré les meilleurs résultats en janvier-juillet 2023, avec des arrivées dépassant de 20 % les niveaux d'avant la pandémie. L'Europe, la plus grande région de destination au monde, a atteint 91 % des niveaux d'avant la pandémie, soutenue par une solide demande intrarégionale.

L'Afrique a récupéré 92 % des visiteurs d'avant la crise sur cette période de sept mois et les Amériques 87 %. En Asie et dans le Pacifique, les arrivées ont atteint 61 % des niveaux d'avant la pandémie.

Par sous-régions, l'Afrique du Nord (+8 %), l'Amérique centrale (+2 %) et l'Europe méridionale et de la Méditerranée (+1 %) ont dépassé les niveaux d'avant la pandémie en janvier-juillet 2023.

Ces résultats montrent que le tourisme international reste en bonne voie pour atteindre 80 à 95 % des niveaux d'avant la pandémie en 2023, comme le prévoit l'OMT dans le Baromètre du tourisme mondial de janvier 2023.

Les perspectives pour septembre-décembre 2023 indiquent une poursuite de la reprise, selon le dernier indice de confiance de l'OMT, bien qu'à un rythme plus modéré après la haute saison touristique de juin-août.

L'environnement économique difficile pourrait peser sur les habitudes de dépenses pendant le reste de l'année, les touristes recherchant de plus en plus un bon rapport qualité-prix, voyageant plus près de chez eux et effectuant des voyages plus courts.

Le tourisme international a retrouvé 84 % de ses niveaux d'avant la pandémie au cours de la période janvier-juillet 2023 (-16 % par rapport à 2019) après un deuxième trimestre solide et le début de la saison estivale de l'hémisphère Nord.

EN EUROPE, LE NIVEAU D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2023 DEVRAIT RETROUVER EN NOMBRE DE NUITÉES ENVIRON 90% DU VOLUME AVANT PANDÉMIE

mais approcher voire dépasser dans certains espaces géotouristiques et chez certains opérateurs notamment de l'hébergement le chiffre d'affaires réalisé avant COVID-19 du fait d'une augmentation des prix pratiqués. Les acteurs du tourisme désirant reconstituer leurs marges afin de compenser leurs coûts de production et les remboursements des prêts et aides obtenus ont utilisé la variable prix. L'envie de voyager des consommateurs ne s'est pas démentie sur le premier trimestre malgré la hausse des tarifs qui a cependant contraint les plus modestes à revoir leurs choix de séjour et de destinations.

Si dans de nombreux pays les arbitrages de dépenses se sont faits en faveur des vacances et des courts séjours sur le premier trimestre 2023, la hausse de l'inflation et le ralentissement de la reprise économique pourraient freiner la reprise du secteur par ailleurs confronté à une augmentation de ses coûts de production sous l'effet conjugué d'une augmentation des coûts matières, de l'énergie, des frais de personnel, et de taux d'intérêt qui altèrent les modèles économiques et la capacité d'investissement des entreprises touristiques.

La demande de voyages a cependant continué de faire preuve d'une résilience remarquable et d'une reprise soutenue en 2023, dans un contexte de défis économiques et géopolitiques mais les problèmes de pouvoir d'achat des citoyens de l'union européenne pourraient avoir des répercussions importantes sur le budget vacances des européens en 2024 si les charges contraintes pèsent plus lourdement sur les finances des ménages.

En ce qui concerne le tourisme d'affaires, la reprise a commencé en 2022, mais elle reste en retrait par rapport au tourisme d'agrément. Les arrivées de touristes d'affaires dans l'UE-27 ont augmenté de 37 % en 2022, par rapport à 2021. Cependant, elles restent inférieures de 40 % aux niveaux de 2019.

La reprise du tourisme d'affaires est confrontée à plusieurs défis, notamment :

- **La réduction des déplacements liée aux impératifs de responsabilité sociale et environnementale et à une volonté de réduire les budgets déplacement non indispensables,**
- **Les changements dans les habitudes de travail notamment du fait d'un développement du travail à distance qui conduisent à une diminution des déplacements d'affaires,**
- **La concurrence croissante des autres régions du monde, qui attirent les entreprises et les événements internationaux.**

Malgré ces défis, le tourisme d'affaires devrait continuer à se redresser dans les années à venir. L'UE reste une destination attractive pour les voyages d'affaires, grâce à sa richesse culturelle et historique, son infrastructure de transport moderne et sa situation géographique centrale. ♦

**“ EN CE QUI CONCERNE
LE TOURISME D’AFFAIRES,
LA REPRISE A COMMENCÉ
EN 2022, MAIS ELLE RESTE
EN RETRAIT PAR RAPPORT
AU TOURISME D’AGRÉMENT. ”**

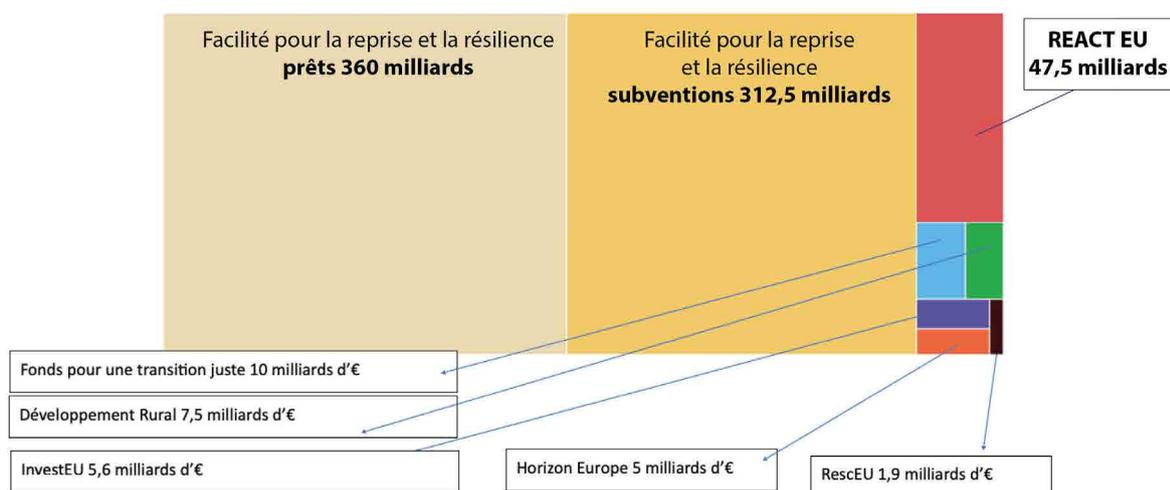
LES MESURES D'URGENCE PRISES PAR LES ÉTATS ET PAR L'UNION EUROPÉENNE

Pour faire face aux conséquences de la crise du COVID-19, les États ont mis en place des mesures de soutien d'urgence au secteur du tourisme. Ces aides ont été de différentes natures :

- Un soutien aux travailleurs du secteur du tourisme pour aider à maintenir le revenu des salariés du tourisme, mais aussi des indépendants, pendant la période de confinement. Ces aides avaient aussi pour but de maintenir le lien entre l'entreprise et ses salariés au travers de différents dispositifs, afin que les entreprises puissent reprendre leur activité sans trop subir une fuite des salariés vers d'autres secteurs. Ces mesures, sans nul doute nécessaires mais coûteuses, ont permis de sauvegarder les emplois dans un secteur fragilisé qui subit une tension structurelle sur l'emploi, du fait d'un manque d'attractivité des métiers du tourisme (Pour la France, le dispositif activité partielle a coûté 10,6 milliards d'€). On constate cependant que depuis la fin de la crise, le secteur du tourisme connaît toujours d'importantes pénuries de main d'œuvre avec des salariés qui se sont tournés vers d'autres secteurs d'activités plus stables, mieux rémunérés et/ou aux conditions de travail plus compatibles avec une vie familiale.
- Un soutien aux entreprises via des aides, des subventions, des prêts avec ou sans garantie, des reports ou annulations de charges, des exonérations de cotisations, des mesures de soutien à la trésorerie, des mesures fiscales ainsi que la mise en œuvre d'à-valoirs, plutôt que des remboursements pour les séjours différés.
- Un soutien aux consommateurs au travers de programmes visant à stimuler la demande après la levée des restrictions de déplacement qui se sont traduites par des aides financières plus ou moins ciblées, des bons de réduction sur les voyages, des aides au transport à tarif préférentiel, des garanties pour les vacanciers, notamment en matière de remboursement.

L'Union européenne s'est, de son côté, dotée d'un plan de relance pour répondre aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 pour un montant de 750 milliards d'euros.

NEXT GENERATION EU : RÉPARTITION DES 750 MILLIARDS D'EUROS

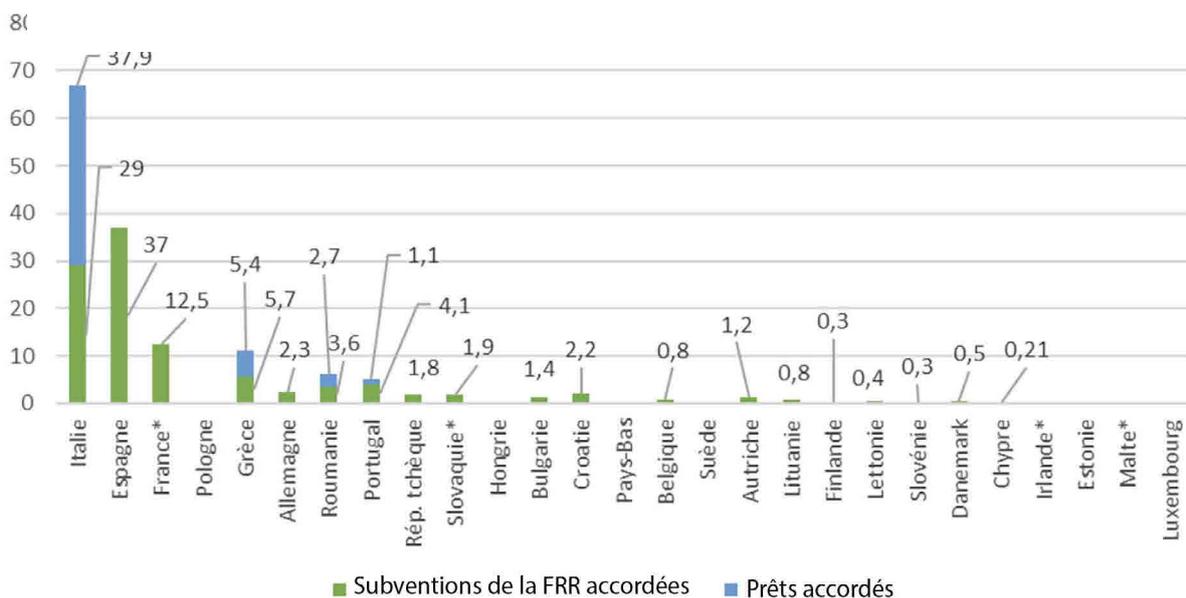


LE PLAN DE RELANCE EUROPÉEN A ÉTÉ DOTÉ DE 750 MILLIARDS D'EUROS (806,9 MILLIARDS EN PRIX DE 2022)

L'Espagne est le premier bénéficiaire des subventions de la FRR. Au total, Madrid doit toucher 77,2 milliards d'euros, selon la Commission européenne. L'Italie bénéficie quant à elle de 69 milliards d'euros. Viennent ensuite la France (40,3 milliards) puis l'Allemagne (28 milliards) et la Pologne (22,5 milliards).

Le plan français a été amendé en juillet 2023, passant de 37,5 à 40,3 milliards d'euros.

PRÊT DE RELANCE EUROPÉEN : SUBVENTIONS ET PRÊTS PERÇUS PAR CHAQUE ÉTAT MEMBRE



Sur le dispositif de prêts 360 milliards et de subventions 312,5 milliards, dans le cadre du FRR : facilité pour la reprise et la résilience, soit 672,5 milliards, les montants (en milliards d'euros) perçus par chaque État membre au 28 juillet 2023 sont indiqués sur le tableau ci-dessus.

L'Italie a déjà reçu 66,9 milliards d'euros, dont 37,9 milliards de prêts. L'Espagne a quant à elle perçu 37 milliards d'euros, tandis que la France en est à 12,5 milliards d'euros.

Au total, 153 milliards d'euros ont déjà été déboursés, selon la Commission européenne.

4 États ont amendé leurs plans nationaux en juillet 2023 (dont la France) ♦

Source : Commission européenne

LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE A RÉALISÉ UN AUDIT VISANT À ÉVALUER LA PERTINENCE DES MESURES DE SOUTIEN DE LA COMMISSION AU SECTEUR DU TOURISME POUR LA PÉRIODE 2014 – 2020 :

“ La politique du tourisme est essentiellement du ressort des États membres, dont l’UE complète et soutient les actions. Les actions de l’Union consistent, d’une manière générale, à promouvoir la compétitivité et le développement des entreprises du secteur et à favoriser la coopération entre les États membres. Le TFUE permet également d’établir des mesures législatives particulières destinées à compléter les actions des États membres.

Avec sa politique du tourisme, la Commission vise à ce que l’Europe reste une destination de premier plan, tout en permettant à l’industrie du secteur d’apporter une contribution maximale à la croissance et à l’emploi et en encourageant la coopération entre les pays de l’UE, notamment par l’échange de bonnes pratiques.

En 2020, la Commission a défini le tourisme comme étant l’un des 14 écosystèmes industriels de sa politique industrielle.

Les principaux acteurs et organes institutionnels de l’UE sont les suivants :

- la Commission des transports et du tourisme (TRAN) du Parlement européen et sa task force sur le tourisme ;
- le Conseil de l’Union européenne (où les questions relatives au tourisme sont généralement traitées par le Conseil «Compétitivité») ;
- le Comité consultatif dans le domaine du tourisme, présidé par la Commission (DG GROW), qui est un forum de consultation et de coordination, au sein duquel les représentants des États membres et de la Commission échangent des informations et discutent de questions liées à la politique du tourisme et à la prestation de services pour touristes.

Plusieurs services de la Commission travaillent sur des questions directement liées au tourisme, mais les deux principales Directions Générales chargées de la politique touristique et du financement de ce secteur par l’UE sont :

- la Direction Générale du marché intérieur, de l’industrie, de l’entrepreneuriat et des PME (DG GROW), en tant que service de la Commission chargé de la politique du tourisme ;
- la Direction Générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO), qui gère le FEDER (dont provient la majeure partie du financement de l’UE en faveur du tourisme) conjointement avec les États membres.

La pandémie de COVID-19 a eu pour conséquence une mobilisation de la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (DG SANTE) qui a joué un rôle particulier dans la création des conditions nécessaires au rétablissement de la liberté de circulation au sein de l’Union.

Les principales organisations internationales dans le domaine du tourisme sont l’Organisation mondiale de tourisme des Nations unies (OMT), l’OCDE et le Conseil mondial du voyage et du tourisme. La Commission européenne du tourisme (CET), une association d’organisations nationales du secteur, s’efforce également de promouvoir l’Europe en tant que destination touristique sur les marchés des pays tiers.

”

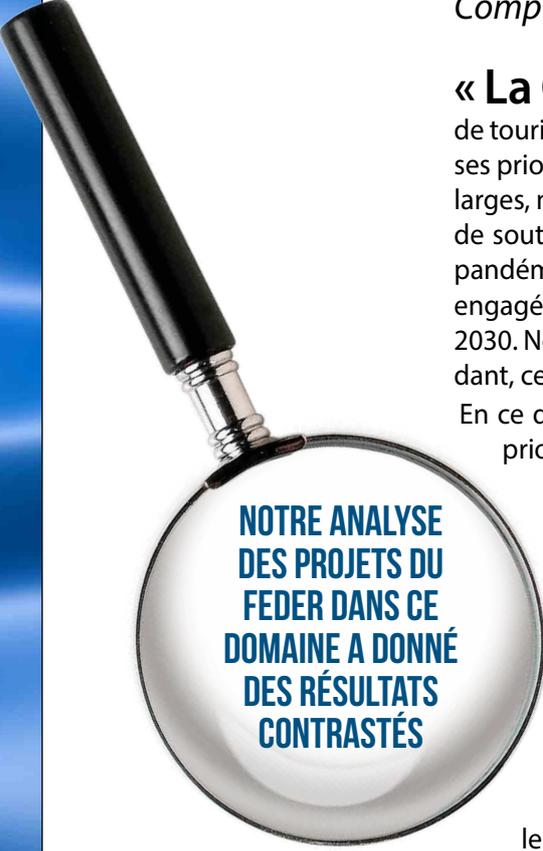
CONSTAT ET OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

Globalement, la Cour des Comptes européenne a constaté qu'au cours de la période 2014-2020, les actions de la Commission en faveur de l'industrie touristique de l'UE avaient été partiellement efficaces. Dans son rapport, la Cour des Comptes européenne a fait le constat et l'analyse suivants :

« **La Commission** a défini la stratégie actuelle de l'UE en matière de tourisme en 2010. Entre 2015 et la pandémie de COVID-19, elle avait revu ses priorités en la matière dans le contexte de stratégies d'intervention plus larges, mais ne les avait pas traduites en plans d'action concrets permettant de soutenir leur mise en oeuvre. En réaction à l'impact considérable de la pandémie de COVID-19 sur le secteur touristique de l'UE, la Commission a engagé des actions visant à définir un agenda pour le tourisme à l'horizon 2030. Nous considérons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction ; cependant, certains éléments tardent à se concrétiser.

En ce qui concerne les programmes opérationnels relevant du FEDER, les priorités pour les investissements dans le secteur du tourisme ont été fixées en fonction des stratégies de l'UE, nationales et régionales existantes en matière de tourisme.

Notre analyse des projets du FEDER dans ce domaine a donné des résultats contrastés : certains projets étaient durables et contribuaient à stimuler l'activité touristique dans la région ; d'autres n'avaient qu'un impact limité. Dans plusieurs cas, la planification initiale des projets et les évaluations des besoins présentaient des faiblesses, de même que la phase de sélection des projets, ce qui s'est traduit par des projets moins ambitieux, ainsi que par des retards et des dépassements des coûts pendant leur mise en oeuvre. La réglementation du FEDER pour la période 2014-2020 définissait un seul indicateur de réalisation commun pour les investissements touristiques financés par le FEDER. En outre, les États membres pouvaient faire usage d'indicateurs spécifiques par programme. Aucun indicateur commun de résultat n'a toutefois été utilisé au cours de la période 2014-2020.



**NOTRE ANALYSE
DES PROJETS DU
FEDER DANS CE
DOMAINE A DONNÉ
DES RÉSULTATS
CONTRASTÉS**

L'indicateur commun de réalisation ne permet pas toujours de déterminer dans quelle mesure les résultats escomptés des projets ont été obtenus, bien que ces résultats soient indiqués dans la proposition de projet.

La Commission doit effectuer, avant fin 2024, une évaluation ex post du soutien octroyé au titre du FEDER pour la période 2014-2020.

Le secteur du tourisme de l'UE a subi un choc sans précédent à la suite de la pandémie de COVID-19. La Commission a présenté des mesures et des propositions visant à atténuer l'impact de cette crise sur l'industrie touristique de l'UE.

Dans le présent rapport, nous recommandons à la Commission :

► de définir une nouvelle stratégie pour l'écosystème touristique de l'UE, qui viserait explicitement à soutenir des investissements contribuant à l'émergence d'une forme de tourisme plus durable ;

► d'encourager les États membres à appliquer des procédures de sélection pour les investissements touristiques financés par le FEDER de manière à promouvoir cette nouvelle orientation stratégique ».



Source: Cour des comptes européenne, sur la base de la communication de la Commission 2010/352 et des procès-verbaux des réunions du comité consultatif dans le domaine du tourisme.

En juin 2010, la Commission a publié une communication définissant la dernière stratégie de l'UE en date en matière de tourisme. Elle y faisait part de son intention de « favoriser une approche coordonnée des initiatives liées au tourisme et de définir un nouveau cadre d'action pour renforcer sa compétitivité et sa capacité à croître de façon durable ». Elle fixait quatre grandes priorités pour la promotion du tourisme déclinées en une série de mesures spécifiques de la Commission, mais aucun délai pour leur mise en oeuvre. Enfin, la stratégie de la Commission ne précisait pas non plus comment les États membres et ses propres directions générales devaient utiliser les fonds de l'UE disponibles en vue d'atteindre ces objectifs prioritaires.



EN RÉSUMÉ,

LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE SOULIGNE POUR LES FINANCEMENTS ALLOUÉS AU SECTEUR DU TOURISME SUR LA PÉRIODE 2007 – 2020 QUE :

- « Le soutien financier du FEDER en faveur des investissements publics dans le domaine du tourisme pour la période 2014-2020 a ciblé les objectifs nationaux et de l'UE dans ce secteur, mais avec une efficacité limitée en raison d'insuffisances dans la sélection des projets »,
- « Les projets achevés n'ont pas tous eu un impact positif sur l'activité touristique de la région »,
- « D'autres projets n'ont eu qu'un impact limité (voire nul) sur la dynamisation du Tourisme ».

À noter que les crédits budgétaires du FEDER alloués au secteur du tourisme sur la période 2007 – 2020 ont atteint 10,7 milliards d'€.

**SELON LA COMMISSION EUROPÉENNE PLUS
DE 4 MILLIARDS D'EUROS D'AIDE ONT ÉTÉ
AFFECTÉS AU SECTEUR DU TOURISME POUR
LE FINANCEMENT DE 3000 PROJETS
D'UN MONTANT DE 10 MILLIARDS D'EUROS.**

CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU FEDER ALLOUÉS AU SECTEUR DU TOURISME (2007-2013)

Code d'intervention	Description	Montant déclaré (en millions d'euros)
55	Promotion du capital naturel	844
56	Protection et développement du patrimoine naturel	765
57	Autres aides à l'amélioration des services touristiques	4 830
	TOTAL	6 439

Source: Cour des comptes européenne, sur la base de données de la plateforme de données ouvertes de la Commission concernant les Fonds ESI.

CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU FEDER ALLOUÉS AU SECTEUR DU TOURISME (2014-2020)

Code d'intervention	Description	Montant déclaré (en millions d'euros)
74	Développement et promotion des actifs touristiques dans les PME	561
75	Développement et promotion des services touristiques dans/pour les PME	1 140
91	Développement et promotion des espaces naturels	1 180
92	Protection, développement et promotion des actifs touristiques	830
93	Développement et promotion des services touristiques publics	546
	TOTAL	4 257

Source: Plateforme de données ouvertes de la Commission concernant les Fonds ESI.

La Cour des comptes européenne (CCE) a publié un rapport spécial en 2021 sur le soutien de l'UE au secteur du tourisme. Le rapport a conclu que, bien que l'UE ait fourni des fonds importants au secteur touristique, l'efficacité de ces fonds pouvait être améliorée.

LE RAPPORT A IDENTIFIÉ TROIS DOMAINES CLÉS DANS LESQUELS L'EFFICACITÉ DES MESURES DE L'UE POURRAIT ÊTRE AMÉLIORÉE :



> **La coordination des actions au niveau des États membres.** La CCE a constaté que les États membres n'étaient pas toujours bien coordonnés dans leurs politiques touristiques. Cela a conduit à des doublons et à une fragmentation des efforts. La CCE a recommandé que l'UE mette en place des mécanismes de coordination pour aider les États membres à travailler ensemble plus efficacement.

> **L'investissement dans la recherche et l'innovation.** La CCE a souligné que l'UE devrait investir davantage dans la recherche et l'innovation dans le domaine du tourisme. Cela permettrait de développer de nouveaux produits et services touristiques durables et innovants. La CCE a recommandé que l'UE crée un fonds européen de recherche et d'innovation pour le tourisme.

> **La prise en compte des impacts sociaux du tourisme.** La CCE a constaté que l'UE ne prenait pas toujours suffisamment en compte les impacts sociaux du tourisme. Cela a conduit à des inégalités dans la répartition des bénéfices du tourisme et à des impacts négatifs sur l'environnement et la société. La CCE a recommandé que l'UE adopte une stratégie européenne pour la responsabilité sociale du tourisme.

La CCE a également souligné que l'UE devrait veiller à ce que ses mesures de soutien au tourisme soient conformes aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Ces objectifs comprennent la protection de l'environnement, la promotion de l'égalité et la création d'emplois décents. La Commission européenne a répondu au rapport de la CCE en s'engageant à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité de ses soutiens au tourisme. La Commission a notamment annoncé qu'elle créerait un mécanisme de coordination des politiques touristiques et qu'elle investirait davantage dans la recherche et l'innovation dans le domaine du tourisme. ◆

EXEMPLES DE PROJETS TOURISME AIDÉS PAR L'UE :

PARMI LES GRANDS DISPOSITIFS, ON PEUT CITER :



> **Le projet «EuroVelo»**, qui vise à créer un réseau de pistes cyclables transeuropéennes. Le projet est financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds de cohésion.

> **Le projet «Maritime+»**, qui vise à développer le tourisme maritime dans les régions côtières de l'UE. Le projet est financé par le FEDER et le Fonds de cohésion.

> **Le projet «VisitEU»**, qui vise à promouvoir le tourisme européen auprès des jeunes. Le projet est financé par le programme Erasmus+.

> **Le projet «Tourism Smart Cities»**, qui vise à aider les villes européennes à développer un tourisme plus durable et intelligent. Le projet est financé par le programme Horizon Europe.

*Voici quelques exemples
de grands projets touristiques aidés par l'UE :*

EN ESPAGNE :



> **Le projet «Galicia»** financé par l'UE était un programme visant à améliorer la compétitivité et l'attractivité de la communauté espagnole autonome de Galice, destination de tourisme durable et visait à promouvoir le tourisme durable en Galice. Le programme global sur la période 2007-2013 a été financé à hauteur de 600 millions d'€ par l'UE. Le projet s'est concentré sur quatre domaines clés, dont le tourisme, qui a été financé, semble-t-il, par le FEDER à hauteur de 15 millions d'euros. Le volet tourisme visait à développer des produits et services touristiques durables, à améliorer l'accessibilité des destinations touristiques et à sensibiliser les touristes aux enjeux du développement durable. Les réalisations ont été la création du nouveau parc national des îles Cies, l'amélioration des infrastructures touristiques, notamment le financement de la rénovation des hébergements touristiques, ainsi que la création de routes et sentiers facilitant l'accès aux attractions touristiques.



> **Le projet «Andalousie, destination touristique intelligente»** vise à aider l'Andalousie à développer un tourisme plus durable et intelligent. Le projet global du programme est de 380 millions d'€ : 120 millions pour l'innovation et la technologie, 100 millions pour la durabilité, 80 millions pour l'accessibilité et 80 millions pour la gouvernance. Sur les 380 millions du programme, 280 millions financés par l'UE, dont semble-t-il 20 millions fléchés sur le tourisme par le FEDER. Le projet visait à développer des infrastructures touristiques



intelligentes, à promouvoir le tourisme numérique et à renforcer la coopération entre les différents acteurs du tourisme.

> **Le projet «Madrid, destination touristique accessible»** vise à rendre la ville de Madrid plus accessible aux personnes handicapées. Le projet est financé par le Fonds de cohésion à hauteur de 10 millions d'euros. Le projet vise à améliorer l'accessibilité des transports publics, des hébergements touristiques et des sites culturels.

EN ITALIE :

> **Le projet «Rome, destination touristique accessible»** vise à rendre la ville de Rome plus accessible aux personnes handicapées. Le projet est financé par le Fonds de cohésion à hauteur de 10 millions d'euros. Le projet vise à améliorer l'accessibilité des transports publics, des hébergements touristiques et des sites culturels.

> **Le projet «Venise, destination touristique durable»** vise à promouvoir le tourisme durable à Venise. Le projet est financé par le FEDER à hauteur de 15 millions d'euros. Le projet vise à réduire l'impact environnemental du tourisme à Venise, à améliorer la qualité de vie des habitants et à promouvoir la participation des citoyens à la gouvernance du tourisme.

> **Le projet «Sicile, destination touristique intelligente»** vise à aider la Sicile à développer un tourisme plus durable et intelligent. Le projet est financé par le FEDER à hauteur de 20 millions d'euros. Le projet vise à développer des infrastructures touristiques intelligentes, à promouvoir le tourisme numérique et à renforcer la coopération entre les différents acteurs du tourisme.



AU PAYS-BAS :

> **Le projet « L'île de Wadden », destination touristique durable»** est un programme de développement régional visant à transformer les îles de Wadden, situées au large des côtes des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Danemark, en une destination touristique durable. Le projet est financé par le FEDER pour 120 millions d'€ et par les gouvernements des trois pays concernés à hauteur de 30 millions d'euros. Située dans la mer de Wadden inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, une des principales destinations touristiques d'Europe avec 10 millions de touristes, la fréquentation des îles de Wadden a, selon l'Office de tourisme des îles de Wadden, augmenté de 25% depuis le début du projet « île de Wadden destination touristique durable » en 2015. Le tourisme représente 20% des emplois et 30% du PIB des Îles de Wadden. Le projet visait à développer des produits et services touristiques durables, à améliorer l'accessibilité des destinations touristiques et à sensibiliser les touristes aux enjeux du développement durable. Les réalisations concrètes sont l'amélioration de l'accessibilité des îles de Wadden, l'amélioration de la gouvernance du tourisme par une meilleure coopération entre les acteurs, le développement d'applications numériques. Le programme a financé 120 produits et services dont 20 itinéraires de randonnée et de vélo, 20 hébergements écoresponsables, 20 activités de tourisme durable.





► À noter que les Îles de de la Mer des Wadden font encore l'objet de projets financés dans le programme 2021 – 2027 de l'Union européenne :

> **Le projet « Wadden Coastal Zone Management »**, financé par le FEDER, dispose d'un budget total de 1,5 milliard d'euros. Le volet consacré au développement touristique durable représente environ 10 % de ce budget, soit 150 millions d'euros.

> **Le projet « Wadden Sea Seal Conservation »**, financé par le FEAMPA, dispose d'un budget total de 2,5 milliards d'euros. Le volet consacré à la sensibilisation du public représente environ 10 % de ce budget, soit 250 millions d'euros.

> **Le projet « Wadden Sea Awareness »**, financé par le Programme LIFE, dispose d'un budget total de 200 millions d'euros. Le volet consacré au développement touristique durable représente environ 50 % de ce budget, soit 100 millions d'euros.

► Exemples spécifiques de montants d'aides financières de l'UE liées au tourisme sur les Îles de la Mer des Wadden :



> **Aux Pays-Bas, l'île de Texel** aurait reçu un financement du FEDER de 10 millions d'euros pour la construction d'un nouveau centre d'accueil des visiteurs.

> **En Allemagne, l'île de Norderney** aurait reçu un financement du FEAMPA de 5 millions d'euros pour la création d'un sentier de randonnée pédestre et cycliste.

> **Au Danemark, l'île de Rømø** aurait reçu un financement du Programme LIFE de 2 millions d'euros pour la création d'un centre d'interprétation sur la culture et l'histoire de l'île.



> **Le projet «Amsterdam, destination touristique intelligente»** vise à aider Amsterdam à développer un tourisme plus durable et intelligent. Le projet est financé par le FEDER à hauteur de 20 millions d'euros. Le projet vise à développer des infrastructures touristiques intelligentes, à promouvoir le tourisme numérique et à renforcer la coopération entre les différents acteurs du tourisme.

> **Le projet «Deltaplan Tourisme»** vise à développer un tourisme durable dans les régions côtières des Pays-Bas. Le projet est financé par le FEDER à hauteur de 100 millions d'euros. Le projet vise à réduire l'impact environnemental du tourisme sur les régions côtières, à améliorer la qualité de vie des habitants et à promouvoir la participation des citoyens à la gouvernance du tourisme.



EN POLOGNE :

> **La construction du centre de congrès de Katowice** : ce centre de congrès moderne devrait voir le jour en 2025, construit à Katowice, en Silésie. Il est conçu pour accueillir des événements d'affaires internationaux et contribuer à faire de Katowice une destination de choix pour le tourisme d'affaires. Le budget global du projet est de 360 millions d'€ dont 270 millions financés par l'UE. L

> **La restauration de la vieille ville de Gdańsk** : la vieille ville de Gdańsk, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, a été restaurée grâce à des fonds européens. Cette restauration a permis de préserver le patrimoine historique et culturel de la ville et de la rendre plus attractive pour les touristes.

> **La création du parc national de Góry Stołowe** : ce parc national a été créé dans les monts Stołowe, dans le sud-ouest de la Pologne. Il vise à protéger les paysages naturels uniques de cette région et à promouvoir le tourisme durable.

Selon les données de la Commission européenne, la Pologne a reçu des fonds européens d'un montant total de 1,7 milliard d'euros pour financer des projets touristiques entre 2014 et 2020. Ces fonds ont été fournis dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Les fonds européens ont été utilisés pour financer une variété de projets touristiques, notamment :

> **La promotion du tourisme durable** : 370 millions d'euros ont été utilisés pour soutenir des projets tels que la création de sentiers de randonnée et de pistes cyclables, la réhabilitation de sites naturels et la promotion du tourisme rural.

> **Le développement du tourisme d'affaires** : 250 millions d'euros ont été utilisés pour soutenir la construction et la modernisation de centres de congrès, la promotion de la Pologne comme destination de congrès et l'amélioration des infrastructures de transport.

> **La promotion du patrimoine culturel et historique** : 100 millions d'euros ont été utilisés pour soutenir la restauration de monuments historiques, la création de musées et d'autres attractions culturelles et la promotion de la Pologne comme destination culturelle.

Dans le cadre du programme de développement régional de la Pologne pour la période 2021-2027, la Commission européenne a approuvé un budget de 2,2 milliards d'euros pour le tourisme. Ces fonds seront utilisés pour financer des projets similaires à ceux qui ont été financés au cours de la période précédente.

EN FRANCE :

> Le projet «Vallée de la Loire, destination mondiale»

Le financement du projet «Vallée de la Loire destination mondiale» est le suivant :

- Le budget total du projet est estimé à 1,5 milliard d'euros.
- Les fonds européens, via le Fonds européen de développement régional (FEDER), représentent 750 millions d'euros, soit environ 50 % du budget total.
- L'État français représente 500 millions d'euros, soit environ 33 % du budget total.
- Les collectivités locales, à savoir les régions Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Normandie, représentent 250 millions d'euros, soit environ 17 % du budget total.



Le projet prévoit une série d'actions visant à améliorer l'attractivité de la vallée de la Loire, notamment :

- La promotion de la vallée de la Loire comme destination touristique
- La restauration du patrimoine culturel et historique de la vallée de la Loire
- Le développement des infrastructures touristiques de la vallée de la Loire

Quelques détails supplémentaires sur le financement du projet :

Les fonds européens ont été accordés dans le cadre du programme opérationnel régional (POR) des régions Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Normandie pour la période 2021-2027.

L'État français a financé le projet via le Fonds de soutien aux investissements d'avenir (FSIA).

Les collectivités locales ont financé le projet via leurs budgets d'investissement.

Le projet «Vallée de la Loire destination mondiale» devrait générer un impact économique positif de 2 milliards d'euros par an (hypothèse basée sur une augmentation de 50% des visiteurs d'ici 2030, d'une augmentation de la durée moyenne de séjour de 2,5 à 3 jours et d'une augmentation de la dépense moyenne des visiteurs de 150 à 200€ par jour selon le cabinet EY). Il devrait créer environ 10 000 emplois directs et indirects.

Autres exemples concrets de projets financés dans le cadre du projet «Vallée de la Loire destination mondiale» :

- La restauration du château de Chambord.
- La création d'un nouveau centre d'interprétation du patrimoine à Orléans.
- Le développement d'un réseau de sentiers de randonnée et de pistes cyclables le long de la Loire.





➤ **La construction du centre de congrès de Paris-Nord** : ce centre de congrès moderne a été construit à Paris, au nord de la ville. Il est conçu pour accueillir des événements d'affaires internationaux et contribuer à faire de Paris une destination de choix pour le tourisme d'affaires.

➤ **La restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris** : la cathédrale Notre-Dame de Paris, l'un des monuments les plus emblématiques de la France, a été restaurée après l'incendie de 2019. Cette restauration a été financée par une combinaison de fonds publics et privés, dont des fonds européens.

➤ **La création du parc national des Calanques** : ce parc national a été créé dans les Calanques, un massif rocheux situé au bord de la Méditerranée. Il vise à protéger les paysages naturels uniques de cette région et à promouvoir le tourisme durable.



Dans le cadre du programme de développement régional de la France pour la période 2021-2027, la Commission européenne a approuvé un budget de 1,7 milliard d'euros pour le tourisme. Ces fonds seront utilisés pour financer des projets similaires à ceux qui ont été financés au cours de la période précédente.

Exemples de projets touristiques français financés par des fonds européens pour la période 2021-2027 :

- La création d'un réseau de sentiers de randonnée et de pistes cyclables en Bretagne
- La restauration de la ville historique de Carcassonne
- La promotion du tourisme rural dans les Alpes

Le montage financier pour la restauration de la ville historique de Carcassonne est le suivant :

- Le budget total de la restauration est estimé à 380 millions d'euros.
- Les fonds européens, via le Fonds européen de développement régional (FEDER), représentent 200 millions d'euros, soit environ 53 % du budget total.
- Les collectivités locales, à savoir la région Occitanie, le département de l'Aude et la ville de Carcassonne, représentent 100 millions d'euros, soit environ 26 % du budget total.
- Le secteur privé, via la contribution des propriétaires des monuments historiques, représente 80 millions d'euros, soit environ 21 % du budget total.

La restauration de la ville historique de Carcassonne est un projet ambitieux qui vise à préserver ce patrimoine historique unique. Le projet a été lancé en 2018 et devrait s'achever en 2028.

Les travaux de restauration concernent une grande variété de monuments historiques, notamment :

- Les remparts de la ville
- Les tours et portes de la ville
- Les maisons médiévales
- Les églises



UN MANQUE DE VISIBILITÉ SUR L'AFFECTATION DES FONDS EUROPÉENS EN MATIÈRE DE TOURISME



Il est primordial de résoudre les problèmes de visibilité et de traçabilité de l'affectation des fonds européens en matière de tourisme.

Certes, l'Union européenne (UE) indique avoir mis en place des mesures pour améliorer la transparence de ses politiques et programmes, mais il existe encore de nombreux obstacles pour appréhender, d'une part le montant des aides européennes réellement affectées au secteur du tourisme, et d'autre part de juger de l'efficacité des moyens alloués afin d'améliorer la compétitivité et des résultats en matière de diminution de l'impact environnemental du secteur du tourisme.

L'UE indique avoir adopté plusieurs mesures pour améliorer la transparence de ses politiques et programmes, notamment :

- La publication d'informations sur les programmes et les projets financés par l'UE, y compris les montants alloués, les bénéficiaires et les objectifs des projets.
- L'obligation pour les bénéficiaires de fonds européens de rendre compte de l'utilisation des fonds.
- La mise en place de mécanismes de contrôle et de surveillance pour garantir que les fonds sont utilisés conformément aux règles de l'UE.

Ces mesures ont permis, semble-il, d'améliorer la transparence de l'affectation des fonds européens en matière de tourisme. **Il est cependant extrêmement difficile de s'assurer que les fonds ont été utilisés de manière efficace et efficiente.**

Les données sur l'impact des projets financés par l'UE ne sont pas toujours disponibles ou accessibles au public. Cela peut rendre difficile l'évaluation de l'efficacité des projets et de leur contribution au développement durable. **Les montants alloués à la transition énergétique ne font l'objet d'aucune quantification sur la réduction des émissions de CO₂, des gaz à effet de serre, sur les économies d'eau, la diminution de la production des déchets et de l'impact sur la biodiversité.**

Nous n'avons pas trouvé d'études d'impact économique et social intégrant les 3 dimensions des retombées directes, indirectes et induites permettant de calculer la réalité de l'effet de levier des fonds investis dans le secteur du tourisme, en matière de création d'emplois et de l'augmentation de la valeur ajoutée pour les entreprises.

De plus, les données sur l'impact des projets financés par l'UE pourraient être biaisées car les projets, qui sont les plus visibles et qui bénéficient d'une communication plus importante, peuvent être sur représentés ou sur médiatisés sur les sites Internet de l'Union européenne.

Enfin, la transparence peut être entravée par des conflits d'intérêts. Par exemple, les entreprises ou les collectivités qui bénéficient de fonds européens peuvent être réticentes à divulguer des informations qui pourraient nuire à leur réputation, ou tout simplement remettre en cause le bien-fondé des subventions versées par l'Union européenne.

Ainsi à la différence des collectivités ou des gros groupes structurés pour monter leur dossier de financement européen, les petits acteurs ont du mal à accéder aux financements européens et ce, pour plusieurs raisons :

- La taille de l'entreprise : les petites et moyennes entreprises portent des projets de plus faible ampleur, ce qui les désavantage dans le processus de sélection des projets et dans la motivation des services instructeurs qui expliquent parfois que la complexité administrative est telle qu'ils craignent de passer trop de temps, alors que leurs effectifs sont limités pour le traitement de ces dossiers.
- Les ressources humaines et financières : les petits acteurs ont souvent moins de ressources humaines et financières que les grandes entreprises, ce qui peut les empêcher de préparer et de mettre en œuvre des projets conformes aux critères d'éligibilité des financements européens.
- Les connaissances et l'expérience : les petits acteurs peuvent avoir moins de connaissances et d'expérience en matière de financement européen, ce qui peut les rendre moins compétitifs dans le processus de sélection des projets.
- La complexité des procédures : les procédures de demande de financement européen sont complexes et difficiles à comprendre, ce qui décourage bon nombre de porteurs de projets de dimension modeste, déjà peu nombreux à avoir la connaissance des dispositifs de financement européens.
- Les exigences administratives : les projets financés par l'Union européenne doivent respecter des exigences administratives strictes, ce qui rend encore plus difficile la prise en compte des projets des petits acteurs trop peu structurés.
- La concurrence : les financements européens sont souvent très concurrentiels et parfois déjà pré-fléchés par les collectivités instructrices, ce qui peut rendre difficile pour les petits acteurs de se faire une place. ◆

NOUS N'AVONS PAS TROUVÉ DANS LES NOUVEAUX DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DU TOURISME DES ÉLÉMENTS PROBANTS PERMETTANT DE MIEUX APPRÉHENDER LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DES



PROJETS TOURISTIQUES. DE LA MÊME MANIÈRE, L'IMBROGLIO ADMINISTRATIF POUR L'ACCESSION AUX AIDES DE L'UE PÉNALISE LES PETITS PORTEURS DE PROJETS SOUVENT PLUS PRÉSENTS DANS LES ZONES LES MOINS DÉVELOPPÉES ET POURRAIT AVOIR POUR CONSÉQUENCE DE RENFORCER LES INÉGALITÉS ENTRE LES TERRITOIRES ET D'ACCROÎTRE PLUS ENCORE LES FLUX TOURISTIQUES DANS LES ZONES LES PLUS FRÉQUENTÉES.

PARCOURS DE TRANSITION POUR LE TOURISME

(Source : Transition Pathway for Tourism - COMMISSION EUROPÉENNE)

Le 10 mars 2020, la Commission a adopté une nouvelle stratégie industrielle.

L'objectif était d'aider l'industrie de l'Union à jouer un rôle moteur dans les transformations écologique et numérique, ainsi que de stimuler la compétitivité mondiale de cette industrie et l'autonomie stratégique ouverte.

Étant donné que l'écosystème touristique a été le plus durement touché par la pandémie et qu'il est confronté à des défis majeurs face à cette double transition, il a été le premier écosystème industriel pour lequel un parcours de transition a été mis au point de manière conjointe.

Un rapport a ainsi été rédigé « le Parcours de transition pour le tourisme » (juin 2021) visant à décrire les mesures et les réalisations nécessaires pour accélérer les transitions écologique et numérique et améliorer la résilience de l'écosystème touristique.

► Au total 27 thèmes ont été retenus (ci-dessous) :

RÉGLEMENTATION ET GOUVERNANCE PUBLIQUE (Thèmes 1 à 5)

Thème n° 1 : des mesures équitables concernant les locations de courte durée

ACTIONS :

- Renforcer le cadre de l'Union concernant les locations de courte durée afin d'accroître la transparence du marché et d'améliorer l'accès à celui-ci.
- Mettre en place des politiques qui favorisent des services de location de courte durée équilibrés, équitables et transparents.

Thème n° 2 : une réglementation en faveur des déplacements combinant plusieurs modes de transport

ACTIONS :

- Renforcer le cadre réglementaire de l'Union pour faciliter la planification des trajets multimodaux et l'achat de billets multimodaux au moyen de services numériques.

Thème n° 3 : amélioration des statistiques et des indicateurs sur le tourisme

ACTIONS :

- Réviser les règles en matière de collecte de données harmonisées sur les statistiques du tourisme afin d'y inclure des éléments relatifs à la durabilité sur le plan économique, social et environnemental.

- Améliorer l'accès aux données destinées à la production des statistiques officielles.
- Inclure des indicateurs clés de durabilité par destination dans le cadre de la collecte de données harmonisées sur le tourisme.
- Mettre en place le tableau de bord du tourisme de l'Union européenne pour faciliter le suivi des aspects environnementaux, numériques et socio-économiques du tourisme.

Thème n° 4 : élaboration ou mise à jour de stratégies touristiques globales

ACTIONS :

- Élaboration de stratégies nationales ou régionales globales en faveur d'un tourisme durable sur le plan économique, environnemental et social.
- Indications et échanges de bonnes pratiques facilitant l'élaboration des stratégies aux niveaux national, régional et local.

Thème n° 5 : gouvernance partagée des destinations touristiques

ACTIONS :

- Mise en place de modèles de gestion de destination collaboratifs et fondés sur des données.
- Récompense des pratiques de gestion intelligente des destinations (« Capitales européennes du tourisme intelligent »).
- Examen et partage des bonnes pratiques de gestion des destinations.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE (Thèmes 6 à 27)

Thème n° 6 : mobilité durable

- Élaboration de plans de réduction des GES par les entreprises de transport de passagers, conformément aux objectifs de la loi européenne sur le climat.
- Prise en considération du point de vue des touristes dans les plans de mobilité durable des villes et des régions, même de petite taille.
- Renforcement de l'attrait des chemins de fer pour les touristes.

Thème n° 7 : circularité des services touristiques

- Recours accru aux ingrédients d'origine locale à faible empreinte environnementale afin de réduire l'incidence des services alimentaires sur l'environnement.
- Réduction du gaspillage alimentaire dans le secteur hôtelier.
- Réduction et tri des déchets générés par les services touristiques.

Thème n° 8 : transition écologique des entreprises de tourisme

- Enregistrement des entreprises de tourisme, y compris des PME, dans le système EMAS.
- Demande d'attribution, par les entreprises d'hébergements touristiques (y compris les PME), du label écologique de l'UE ou d'un autre label écologique EN ISO 14024 de type I ou d'un label facultatif équivalent, qui est géré de manière indépendante, fondé sur plusieurs critères et vérifié par des tiers.
- Utilisation, par les opérateurs touristiques, des critères des marchés publics écologiques de l'Union européenne, le cas échéant.
- Programmes de renforcement des capacités, assistance technique et financière aux PME pour leur permettre d'adopter des pratiques et des modèles respectueux de l'environnement.

Thème n° 9 : des services touristiques fondés sur les données

- Coopération entre les parties prenantes en vue de convenir de pratiques communes (code de conduite) et de partager activement les données relatives au tourisme dans un espace européen des données sur le tourisme.
- Utilisation accrue du partage de données dans les services touristiques personnalisés et la gestion des destinations, des activités de suivi et de la prestation de services, y compris la création de nouvelles plateformes à destination des PME.
- Utilisation de l'intelligence artificielle et de l'innovation fondée sur les données, telle que la technologie des jumeaux numériques locaux pour la planification prédictive, afin de répondre avec précision à la demande et d'accroître l'utilisation efficace des ressources par les services.

Thème n° 10 : améliorer la mise à disposition d'informations en ligne sur l'offre touristique

- Accroître la disponibilité en ligne d'informations vérifiées sur les offres touristiques durables sur le plan environnemental, accessibles aux personnes handicapées ou expressément ciblées
- Nouer des partenariats avec des portails en ligne et des plateformes de réservation afin de donner plus de visibilité aux fournisseurs d'hébergement certifiés
- Veiller à la mise à disposition d'informations sur les droits des consommateurs et les mécanismes de règlement des litiges pour les touristes, par l'intermédiaire des espaces numériques du réseau des centres européens de consommateurs.

Thème n° 11 : des bonnes pratiques facilement accessibles, l'apprentissage par les pairs et la mise en réseau des PME

- Mise en place d'une plateforme de coopération pour les PME du tourisme et les destinations touristiques, qui facilite leur accès à l'information, à des outils spécifiques, aux bonnes pratiques et aux possibilités de partage des connaissances, afin de les appuyer sur la voie de la double transition.

Thème n° 12 : projets de recherche et d'innovation et projets pilotes relatifs au tourisme circulaire et respectueux du climat

- Coopération des acteurs du tourisme des secteurs public et privé en vue d'élaborer des propositions de recherche pour des appels de financement concernant des projets de recherche et d'innovation liés au tourisme circulaire.
- Élaboration de modèles de tourisme durable et de pratiques transférables en la matière.
- Mise en place à grande échelle de projets pilotes liés au tourisme durable, par exemple dans les îles et les régions reculées, y compris les régions ultrapériphériques.

Thème n° 13 : encourager l'utilisation des méthodes de l'empreinte environnementale de produit et de l'empreinte environnementale d'organisation, ainsi que la définition de règles de catégories sectorielles pour l'écosystème touristique

- Soutenir l'adoption des méthodes de l'empreinte environnementale de produit et de l'empreinte environnementale d'organisation dans les secteurs du tourisme afin de collecter les données de référence nécessaires à l'élaboration de règles de catégories sectorielles.
- Définir des règles de catégories pour les produits et services touristiques typiques, en tenant compte des différents contextes touristiques (par exemple, les destinations reculées).
- Mettre au point des outils permettant aux entreprises de tourisme d'évaluer leur empreinte environnementale et celle de leurs produits et services.

Thème n° 14 : mise en œuvre technique de l'espace des données du tourisme

- Mise en place, par les parties prenantes, d'activités préparatoires pour la création de l'espace des données du tourisme, qui tiennent compte de l'interopérabilité avec tous les espaces européens de données et qui respectent la loi sur les données.

Thème n° 15 : la recherche et l'innovation en matière d'outils et de services numériques dans le domaine du tourisme

- Des modèles et mécanismes de gestion des destinations fondés sur les données.
- Des services touristiques innovants qui reposent sur des technologies avancées (réalité virtuelle, réalité augmentée, intelligence artificielle) et le patrimoine culturel numérisé.

Thème n° 16 : soutien à la transition numérique des PME du tourisme et des destinations touristiques

- Sensibiliser les PME du tourisme aux avantages de la transition numérique et aux programmes européens, nationaux et régionaux en la matière qui leur sont destinés.
- Élaborer une base de données consultable des outils et pratiques numériques transférables pour les PME et les destinations.
- Mettre en place une communauté de pratique et une boîte à outils commune de gestion des destinations fondée sur les données.

Thème n° 17 : des déplacements transfrontaliers facilités

- Dématérialisation de la procédure de visa Schengen pour les ressortissants de pays tiers.
- Dématérialisation des documents de voyage pour les citoyens de l'Union, en vue d'améliorer et d'accélérer les procédures aux frontières.

Thème n° 18 : une gestion coordonnée et des informations à jour en matière de voyage

- Mise en place et extension du système de certificat COVID-19 numérique de l'Union en fonction des besoins.
- Mise à disposition par les États membres, par l'intermédiaire du portail « Re-Open EU », d'informations à jour sur les règles qu'ils appliquent en matière de voyage.
- Tirer des enseignements de la pandémie de COVID-19 pour mieux réagir aux événements exceptionnels à venir.

Thème n° 19 : sensibilisation aux compétences nécessaires à la double transition dans le secteur du tourisme

- Élaboration de documents d'information sur les besoins en compétences des différents acteurs du tourisme.

Thème n° 20 : sensibilisation à l'évolution de la demande touristique et aux possibilités offertes par la double transition pour le tourisme

- Campagne d'information sur le parcours de transition pour le tourisme auprès des pouvoirs publics, des organisations de gestion du tourisme et des PME d'une destination donnée, visant à mettre en lumière l'importance des initiatives liées à la double transition et à la résilience.
- Activités de sensibilisation visant à accroître l'adoption et la visibilité des outils de durabilité, ainsi que la demande des consommateurs en matière de tourisme durable.
- Soutenir la mise en place de réseaux et le partage des bonnes pratiques par les villes européennes récompensées en matière de tourisme intelligent, de culture, de durabilité, d'innovation, d'accessibilité et de patrimoine.

Thème n° 21 : les acteurs du secteur de l'éducation chargés de renforcer et de renouveler l'enseignement du tourisme

- Intégration de nouveaux profils de compétences dans la stratégie et les programmes d'enseignement et de formation professionnels, par la coopération entre les autorités chargées de l'éducation, les partenaires sociaux et les établissements d'enseignement professionnel et supérieur.
- Élaboration de programmes d'enseignement touristique au moyen de partenariats de coopération, avec le soutien de la deuxième action clé du programme Erasmus+
- Renforcement des compétences et des capacités du personnel éducatif et des étudiants en tourisme grâce aux possibilités de mobilité offertes par Erasmus+ à destination de l'enseignement professionnel et supérieur.

Thème n° 22 : le pacte pour les compétences dans le tourisme

- Mise en place de partenariats nationaux, régionaux et locaux en matière de compétences dans les grandes régions touristiques de l'Union.
- Incitation des entreprises de tourisme, des prestataires de services d'enseignement, des syndicats et d'autres organisations à s'efforcer d'atteindre des objectifs de formation de leur main-d'œuvre convenue d'un commun accord.
- Mise au point de formations rapides, de programmes d'apprentissage et de modèles mixtes à destination des chômeurs et des demandeurs d'emploi.

Thème n° 23 : un guichet unique sur les possibilités d'apprentissage pour les PME du tourisme

- Mise à disposition d'un point d'accès numérique et facile d'utilisation aux ressources d'autoformation payantes/gratuites à destination des PME du tourisme, et mise à jour des annonces de formations à venir émanant de différents prestataires.
- Mise à disposition d'un espace en ligne par l'intermédiaire duquel les PME du tourisme peuvent communiquer entre elles pour échanger leurs connaissances.

Thème n° 24 : des emplois touristiques justes et égaux

- Les entreprises de tourisme doivent proposer un emploi stable et décent, accompagné d'une rémunération juste et égale, d'une couverture sociale complète et d'un contrat de travail, tout en respectant le droit des travailleurs à s'organiser et à négocier collectivement et le principe d'égalité entre les hommes et les femmes.
- Les organisations de tourisme publiques doivent donner l'exemple en recourant à des pratiques d'emploi équitables.
- Les autorités compétentes doivent effectuer des inspections et des contrôles portant sur les conditions de travail dans le secteur.

Thème n° 25 : améliorer l'accessibilité des services touristiques

- Sensibilisation à l'importance de l'accessibilité dans le tourisme.
- Amélioration de l'offre et de la visibilité de services touristiques accessibles aux personnes handicapées.
- Application des réglementations de l'Union en matière de marchés publics accessibles.

Thème n° 26 : des services touristiques destinés aux touristes comme aux résidents

- Diversifier et concevoir les services touristiques de manière à ce qu'ils profitent à la fois aux résidents et aux touristes
- Tenir compte des différents types de clients, tels que les familles, les voyageurs solo et les personnes ayant des orientations religieuses, spirituelles ou sexuelles différentes

Thème n° 27 : renforcer la visibilité des possibilités de financement pour les acteurs du tourisme

- Améliorer le guide sur le financement de l'Union destiné au tourisme en y ajoutant des informations sur les projets récemment financés et les appels à venir.
- Mettre en place un « guichet unique » qui présente les principaux moyens de soutien et les possibilités de financement des PME du tourisme aux niveaux européen, national et régional.
- Veiller à l'efficacité de la communication au sujet du soutien direct apporté aux PME dans les États membres au titre du programme pour la compétitivité des PME et entreprises (COSME).

(Source : Transition Pathway for Tourism - COMMISSION EUROPÉENNE)

PROGRAMMES DE FINANCEMENT DE L'UNION POUR LE TOURISME

(Source : Transition Pathway for Tourism - COMMISSION EUROPÉENNE)

	Programmes de financement de l'UE pour la période 2021 – 2027 visés par le Guide sur le financement de l'UE destiné au	CFP	NextGenerationEU	Total en milliards d'€
1	Facilité pour la reprise et la résilience		723,8	723,8
2	Fonds européens de développement régional (Feder) et Fonds de Cohésion	274		274
3	Fonds social européen plus (FSE+)	99,3		99,3
4	Fonds européens agricoles pour le développement durable (Feader)	87,4	8,1	95,5
5	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)	6,1		6,1
6	Programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)	5,4		5,4
7	Horizon Europe	86,1	5,4	95,5
8	Programme Europe créative	1,8		2,5
9	Erasmus +	24,6		26,5
10	Fonds pour une transition juste (FTJ)	8,5	10,9	19,3
11	Programme pour une Europe numérique	7,6		7,6
12	Programme pour le marché unique	4,2		4,2
13	Fonds InvestEU	3,1	6,1	10,3
14	REACT-EU		50,6	50,6
15	Fonds européens d'ajustement à la mondialisation (FEM)			1,5
	Total du budget en milliards d'€			1.422, 2

ATTENTION ! IL CONVIENT DE NE PAS FAIRE DE CONFUSION ENTRE UN BUDGET ANNONCÉ DE 1.422 MILLIARDS D'EUROS, DONT LE SECTEUR DU TOURISME POURRAIT BÉNÉFICIER AU MÊME TITRE QUE LES AUTRES SECTEURS ÉCONOMIQUES, ET LE MONTANT RÉEL DES AIDES QUI SERONT ATTRIBUÉES AU SECTEUR DU TOURISME.

AINSI IL N'EST PAS POSSIBLE D'OBTENIR DES DONNÉES DÉTAILLÉES SUR LE FINANCEMENT DES PROJETS TOURISTIQUES CAR IL EXISTE UNE MULTITUDE DE DISPOSITIFS ET AUCUN FINANCEMENT SECTORIEL.

https://commission.europa.eu/business-economy-euro/economic-recovery/recovery-and-resilience-facility_fr#map

QUELLE STRATÉGIE TOURISTIQUE POUR L'UNION EUROPÉENNE ET QUELS MOYENS DÉDIÉS ?

Il conviendrait d'avoir une vraie stratégie européenne et un budget européen dédié spécifiquement au tourisme.

Or, il n'y a pas de budget européen dédié spécifiquement au tourisme pour la période 2021-2027, et le soutien financier est réparti entre de multiples programmes de l'UE (en gestion directe ou partagée).

Bien que le groupe de travail sur le tourisme de la commission TRAN a demandé, à plusieurs reprises, un budget séparé pour le tourisme et une véritable stratégie européenne pour le tourisme, **le programme de financement de l'UE pour le tourisme reste éclaté.**

La gestion des fonds européens de la politique de cohésion est confiée aux États-membres. On parle de gestion partagée. Les crédits sont gérés par l'État ou les Régions.

Les personnes interrogées expliquent que le financement de l'Europe en faveur du tourisme est segmenté pour plusieurs raisons :

- **La diversité des acteurs du tourisme** : le secteur du tourisme est très diversifié, avec des acteurs de toutes tailles, des entreprises privées aux administrations publiques. Cette diversité rend difficile la mise en place d'un financement unique qui réponde aux besoins de tous les acteurs.
- **Les objectifs multiples du tourisme** : le tourisme a des objectifs multiples, tels que la création d'emplois, la promotion du patrimoine culturel et naturel, ou le développement durable. Ces objectifs multiples nécessitent des financements différents.
- **Les priorités des politiques européennes** : les politiques européennes en matière de tourisme évoluent constamment, en fonction des priorités politiques du moment. Cette évolution peut entraîner des changements dans le financement du tourisme.

Ceci se traduit par un financement qui peut s'opérer :

- **Par type d'acteur** : le Fonds européen de développement régional (FEDER) finance des projets de tourisme portés par des entreprises privées, des administrations publiques ou des associations.
- **Par objectif** : le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) finance des projets de tourisme rural, tandis que le programme Erasmus+ finance des projets de tourisme éducatif.
- **Par priorité politique** : le programme Horizon Europe finance des projets de tourisme durable, tandis que le programme Creative Europe finance des projets de tourisme culturel.

Certes, cette segmentation du financement européen pour le tourisme permet de répondre aux besoins spécifiques des différents États et de soutenir les objectifs multiples, voire contradictoires du tourisme. Cependant, elle génère une grande complexité et une perte d'efficacité.

LES TENDANCES DU TOURISME EN 2024

LES PROJETS FINANCÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE DEVRONT
TENIR COMPTE DES TENDANCES DE FOND DU TOURISME.



La recherche de sens et d'expériences ...

- Le tourisme « expérientiel » est toujours au cœur des territoires, des sites, des hébergements, des activités, ... avec des voyageurs de plus en plus en quête d'expériences uniques et authentiques. Ils sont à la recherche de séjours qui permettent de découvrir la culture locale, de rencontrer les habitants et de s'immerger dans la nature.
- Le tourisme « interactif » avec un visiteur qui veut participer et ne plus être un spectateur.
- La stimulation des 5 sens dans les visites touristiques, des offres interactives, ludiques, ... des sites de plus en plus scénarisés au bénéfice d'une immersion globale.
- Le tourisme créatif, renouveau du tourisme culturel. Cette forme de tourisme permet de développer sa créativité personnelle en étant connecté aux autres, à un lieu, une culture locale, ...
- La recherche de destinations authentiques et patrimoniales avec une image forte de territoires préservés et actifs. Un intérêt croissant pour le local et l'authentique, la valorisation de la culture locale.

Le développement personnel, le bien-être, la famille, le renforcement d'une culture sport

- L'hédonisme au cœur des préoccupations des consommateurs, le bien-être, un besoin amplifié par les maux de la société moderne : déconnexion, ressourcement, slow tourisme ou découvrir un territoire en prenant son temps, sur terre, sur l'eau...
 - La ruée vers des pratiques ludiques en famille, en tribu, en groupe d'amis ou de passionnés, notamment au travers de la randonnée...
 - L'ascension du vélo électrique et des activités autour de l'itinérance (pédestre, vélo...). Le succès du van aménagé et des locations de campings cars.
 - Le sport comme catalyseur de bien-être et de santé.
 - Le sport adrénaline, le sport sensation, « Trek, sensations et aventure ».
- Le développement des sports de glisse.
- La recherche de « fun » et d'expériences dans les pratiques d'activités avec des choix fortement influencés par les médias sociaux.
 - ... mais aussi des séjours de 2-3 jours en immersion dans la nature près de chez soi. La micro aventure. L'aventure « light ».



Un tourisme plus responsable

- Un « tourisme identitaire » pour un visiteur qui veut s'imprégner d'une culture locale pour aller à la rencontre des territoires et de ses habitants.
- « L'écomobilité ou mobilité verte » un enjeu majeur, une recherche de transport et de mobilité moins impactante pour l'environnement.
- Les « labels et les marques » perçus comme « écotouristiques » et les démarches engagées par les acteurs pour minimiser l'impact du tourisme sur l'environnement.
- Les « produits en circuit court » valorisant les producteurs locaux, l'agriculture bio, raisonnée et citoyenne.
- Une « recherche de valeurs et de sens » dans la consommation qui s'amplifie, des valeurs de solidarité et d'engagement qui se développent (éco volontariat).

Pour l'hébergement, ... moins de standardisation, plus de personnalisation, ... et des locations plus grandes

- Toujours et encore la « thématisation » de l'hébergement et de la restauration avec une recherche d'exclusivité, d'ultra-personnalisation.
- Une montée en puissance des locations de meublés, un effet « vacances en tribu » dans des locations de plus en plus grandes.
- Des équipements réinventés et qui s'ouvrent à d'autres horizons, avec un volet visuel et architectural, un design, un décor, des ambiances, des thématiques, (éco habitat, hébergement flottant,) qui deviennent un facteur fondamental pour une bonne immersion.
- Des hébergements touristiques plus durables et responsables. Des hébergements plus vertueux et plus innovants, des concepts plus écologiques.



LES CHANTIERS PRIORITAIRES POUR RENDRE PLUS EFFICACE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Chantier 1) : Revoir la Gouvernance du tourisme au niveau européen :

> à l'Union européenne, en concertation avec les États de se consacrer aux grands chantiers facilitant les déplacements au sein de l'Europe et de définir les dispositifs de financement pour accroître la compétitivité et la transition vers un tourisme durable.

> aux États de définir leurs stratégies touristiques et de contractualiser avec l'Union européenne, sur des dispositifs et des règles claires de financement, des projets touristiques.

> aux collectivités, revient la mise en oeuvre de la stratégie en matière de grands équipements structurants d'intérêt territorial, d'infrastructures de mobilités (routières, ferroviaires, aériennes, maritimes et fluviales, circulations douces...), des programmes de transition énergétique et de préservation des ressources et du milieu naturel,

> aux acteurs privés, de proposer, lorsqu'ils recourent à des aides européennes, de porter un projet visant à un accroissement de la valeur ajoutée, en collaboration avec l'écosystème touristique et tenant compte des enjeux de montée en qualité et de tourisme durable. Les acteurs privés ne doivent être financés que lorsqu'ils répondent à un besoin non satisfait sur leur territoire.



Chantier 2) : Financer un grand plan de transition des mobilités :

Selon une étude de l'Institut européen de la statistique (Eurostat) publiée en 2022, le pourcentage d'habitants des capitales européennes n'ayant pas de voiture est de 51 % en moyenne.

Les capitales européennes des pays nordiques et d'Europe occidentale sont celles où le pourcentage d'habitants n'ayant pas de voiture est le plus élevé. Ces capitales sont caractérisées par une densité de population élevée, des infrastructures de transport public développées et des politiques publiques favorables à la mobilité douce.

À l'inverse, les capitales européennes des pays d'Europe centrale et orientale, tout comme les villes moyennes ou les espaces ruraux, sont celles où le pourcentage d'habitants n'ayant pas de voiture est le plus faible. Ces territoires sont caractérisés par une densité de population plus faible, des infrastructures de transport public moins développées et des politiques publiques moins favorables à la mobilité douce.

Or, ce sont les habitants des métropoles les plus denses et les plus riches qui sont les plus forts contributeurs de la consommation touristique. C'est d'ailleurs à partir de ces métropoles que s'opère le développement des lignes aériennes vers les destinations de villégiature du sud de l'Europe.



Par conséquent, si l'on veut que les touristes accèdent aux destinations moins fréquentées et à potentiel touristique, il convient de faciliter l'accès à ces territoires via un plan des mobilités à l'échelle européenne. Ceci permettrait d'abaisser les émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre, dont le transport carboné est le principal émetteur pour la filière tourisme. Il conviendrait, par ailleurs, de prévoir pour tout développement touristique de territoire des solutions de mobilité jusqu'au dernier kilomètre.

Un soutien aux déplacements et aux transports innovants, économes en énergie et favorisant la baisse des gaz à effet de serre car 75% des émissions du tourisme sont liées au transport.

Ainsi il conviendrait de financer un grand plan de transition des mobilités :

- en accélérant la mise en œuvre du réseau unique ferroviaire européen (y compris en traitant le problème du ferroutage) et en cofinçant les liaisons avec les réseaux ferroviaires secondaires afin d'irriguer l'ensemble du territoire européen.
- en développant les opérations pilotes de modes de transports terrestres avancés « zéro émission ou s'en rapprochant ».
- en renforçant les services et les points d'intérêt sur les grands itinéraires européens.

Chantier 3) : Rendre plus efficace les programmes de financement du secteur du tourisme

La Commission européenne doit remettre à plat l'ensemble de ses interventions en matière financière mais aussi en ingénierie :

- En finançant prioritairement les projets permettant de renforcer et de diversifier l'offre touristique, d'accroître la compétitivité des entreprises et ayant une réelle influence sur l'économie touristique et la création d'emplois, dans une logique de développement durable et d'efficacité sociale.
- En distinguant dans les plans de financement ce qui relève :
 - de l'aide aux collectivités finançant les infrastructures, de la gouvernance, et du numérique
 - du soutien aux acteurs privés dans l'évolution de leur offre, en séparant les dispositifs de la transition écologique avec le financement de la montée en qualité ou en gamme des prestations.
- En favorisant une politique d'intervention au profit des petites et moyennes entreprises touristiques (soit 99% des entreprises touristiques européennes), en clarifiant les règles d'intervention et de financement pour les porteurs de projets.

Chantier 4) : Créer un fonds européen, permettant de financer la mise à niveau des entreprises touristiques à des taux d'intérêt préférentiels.

Les petites et moyennes entreprises confrontées à la hausse des taux d'intérêt et à la défiance grandissante des banques vis-à-vis du secteur touristique ont des difficultés à faire financer leurs projets de développement, de remise à niveau de leur offre et de montée en qualité de leur établissement.

La création d'un fonds spécifique pour ces acteurs finançant à des taux d'intérêts préférentiels 20% du projet sur 15 ans à 20 ans, en complément des financements bancaires classiques et des aides et subventions, permettrait d'accroître la compétitivité du tissu touristique européen, notamment pour les professionnels de l'hébergement dans les zones rurales et les stations touristiques.

Sans un fléchage des aides vers ces acteurs éloignés des grandes métropoles, le tourisme européen prend le risque de voir disparaître ou fragiliser la diversité de l'offre touristique notamment hôtelière, et d'accélérer la désertification d'une offre professionnelle dans les espaces économiquement fragiles, notamment de la ruralité.

Seraient concernées par ce dispositif les projets de 1 à 10 millions d'€ créateurs générant à minima 10 emplois équivalent temps plein.



Chantier 5) : Agir pour le développement d'un tourisme plus inclusif, responsable et équilibré :

- en définissant des critères d'éco-conditionnalité objectifs permettant la sobriété énergétique, la préservation des ressources et la valorisation du tissu économique local pour obtenir les financements européens.
- en repensant les flux touristiques sur les zones fragiles et en construisant des offres alternatives.
- en développant une offre de produits et de services issus du tissu productif local.
- en valorisant le patrimoine immatériel, les savoir-faire locaux et les activités de pleine nature thématique.



Chantier 6) : Mettre en œuvre un grand plan de formation aux métiers du tourisme à l'échelle européenne.

Un grand plan de formation européen aux métiers du tourisme pour répondre aux besoins de l'industrie du tourisme en Europe, secteur important de l'économie européenne, employant plus de 10 millions de personnes. Le plan doit permettre :

- d'augmenter l'attractivité des métiers du tourisme en les rendant plus visibles et plus attractifs pour les jeunes,
- de faciliter l'accès à la formation, en proposant des formations adaptées aux besoins des différents profils de candidats, notamment les personnes en reconversion professionnelle.
- de développer les compétences des professionnels du tourisme, en les formant aux dernières évolutions du secteur.



Le plan pourrait se décliner en plusieurs axes, notamment :

- Un axe de formation initiale, visant à proposer des formations de qualité, adaptées aux besoins des différents profils de candidats. Cela pourrait passer par la création de nouvelles formations, l'enrichissement des formations existantes et le développement de la coopération entre les établissements de formation.
- Un axe de formation continue, visant à offrir aux professionnels du tourisme des opportunités de formation tout au long de leur carrière.
- Un axe de communication, visant à promouvoir les métiers du tourisme et à les rendre plus attractifs pour les jeunes.



Chantier 7) : Créer un visa touristique aux frontières européennes, valable 1 an, de 50€ par visiteur non communautaire pour financer en partie le Fond Européen Tourisme pour stimuler les investissements.



IDENTITÉ ET DÉMOCRATIE FONDATION

La Fondation ID est partiellement financée par le Parlement européen
et a la seule responsabilité de cette publication.

*Patricia Chagnon
Député européen
Membre de la Fondation Identité et Démocratie*

SUIVEZ LA FONDATION ID

 @FondationID

 Fondation Identité et Démocratie

 fondation_ID

 <https://id-fondation.eu/fr>